

PLAN DE SOBRIÉTÉ



DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS

seine-saint-denis
LE DÉPARTEMENT

“*Construit avec les agent-e-s du Département, le plan de sobriété énergétique doit nous permettre de faire face à la hausse des coûts de l'énergie en assurant la continuité du service public et en maintenant la qualité des conditions de travail de chacun-e. Plus largement, il s'agit aussi d'accélérer les transformations nécessaires pour faire face aux enjeux environnementaux.*

Ces transformations doivent d'abord être portées par les autorités publiques pour lutter contre la précarité énergétique et agir pour la résilience du territoire. Elles doivent aussi être travaillées avec chacun-e d'entre vous pour changer nos modes de vie et de travail.”

Stéphane Troussel

Président du Département de la Seine-Saint-Denis

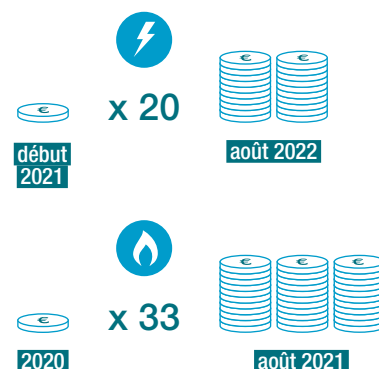
Hausse des coûts de l'énergie (électricité, gaz, carburant), difficultés d'approvisionnement en fournitures, papier, impactent déjà et impacteront significativement les politiques publiques départementales si nous ne modifions pas notre fonctionnement.

L'enjeu est de concilier cette réalité économique avec les priorités écologiques et les objectifs de qualité du service rendu de la collectivité, en proposant des actions correctives à court terme et en engageant des projets transformateurs à moyen terme.

LE SAVIEZ-VOUS ?

LE PRIX DE L'ÉLECTRICITÉ sur le marché du gros est passé de 49 euros le mégawattheure (MWh) en début d'année 2021 à plus de 1 000 euros/MWh fin août 2022 soit une multiplication par 20. (SOURCE : LA GAZETTE DES COMMUNES)

LES PRIX DU GAZ ont, quant à eux, évolué d'un niveau particulièrement faible en 2020 (9 euros/MWh en moyenne annuelle) à des pics conjoncturels autour de 114 euros/MWh fin 2021 et jusqu'à 300 euros/MWh en août 2022. (SOURCE : LA GAZETTE DES COMMUNES)



+ 32 millions d'€ en dépenses de fonctionnement pour le Département en 2023.

Avec ce plan de sobriété, ensemble, nous agissons pour :

- Réduire les consommations en énergie, fournitures et denrées alimentaires ;
- Diversifier les approvisionnements en énergie (réseau de chaleur, chaleur des eaux usées) et fournitures ;
- Localiser la production énergétique (photovoltaïque, géothermie) et alimentaire.

Avec l'implication de tou-te-s, chacun et chacune agit pour :

- Appliquer au quotidien 10 écogestes ;
- Remonter des dysfonctionnements ;
- Faire des propositions d'amélioration vers plus de sobriété.

LE SAVIEZ-VOUS ?

- Le plan éco-collège 2021-2030 prévoit l'investissement d'1 milliard d'euros pour la construction, la rénovation et la résilience écologique des collèges.
- La stratégie carbone votée en 2020 fixe une ambition de baisse de 30 % des émissions de gaz à effet de serre liées au fonctionnement de la collectivité entre 2019 et 2030.
- Plusieurs collèges sont déjà équipés de panneaux photovoltaïques pour la production d'électricité.
- Le Département met à disposition des agent-e-s des vélos à assistance électrique pour les trajets domicile-travail et pour l'ensemble de leurs déplacements.

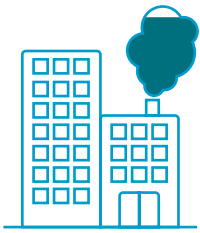
Ces engagements sont le fruit d'une démarche de concertation et des votes des agent-e-s afin d'inciter aux bonnes pratiques, de permettre l'appropriation du plan de sobriété et de l'enrichir.

“*Notre plan de sobriété a pour double objectif de faire face à la crise et d'accélérer notre transition vers une administration décarbonnée. Il comporte des mesures prescriptives mais aussi des mesures de responsabilisation individuelle, co-construites avec les agent-e-s, qui constituent des petits changements dans nos habitudes de travail et feront une différence à l'échelle de la collectivité. Il comporte, enfin, des mesures de plus long terme qui inscriront durablement la sobriété dans notre action. Avec ce plan, le Département démontre son adaptabilité et sa capacité à faire face aux crises pour se transformer durablement.”*

Olivier Veber

Directeur général des services du Département de la Seine-Saint-Denis

1/ SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE (CHAUFFAGE, ÉLECTRICITÉ, CARBURANT)



-10%

de la dépense
liée au chauffage
dans les bâtiments
départementaux
et les collèges

OBJECTIF DIMINUER DE 10%, DÈS 2023, LES CONSOMMATIONS LIÉES AU CHAUFFAGE (GAZ, ÉLECTRICITÉ ET CHALEUR URBAINE) DANS LES BÂTIMENTS DÉPARTEMENTAUX ET DANS LES COLLÈGES.

Ensemble, nous agissons :

- 19°C dans les bâtiments administratifs, centraux et déconcentrés, 20°C dans les crèches départementales et dans les PMI ;
- Plages horaires quotidiennes de chauffage de 9h à 17h30 ;
- Suppression de tous les convecteurs et ventilateurs individuels ;
- Mise à disposition de convecteurs pour les locaux dont la température n'atteindrait pas 19°C ;
- Coupure de l'eau chaude dans les sanitaires des bâtiments administratifs, en réservant son accès pour les douches uniquement ;
- Retarder au maximum l'ouverture de la saison de chauffe dans les bâtiments départementaux et les collèges.
- 16°C dès lors que la période d'inoccupation excède 24 heures mais reste inférieure à 48h, 8°C dès lors que les locaux sont fermés plus de 48h ;
- Fermeture de bâtiments administratifs centraux un jour par mois.

Chacun et chacune agit :

- En laissant au bureau un gilet/pull chaud ;
- En éteignant chauffages et climatisations des bureaux non occupés ;
- En veillant à ne pas surchauffer son bureau et en l'aérant au maximum 20 minutes par jour.

OBJECTIF DIMINUER DE 10%, DÈS 2023, NOTRE CONSOMMATION ÉLECTRIQUE DANS LES BÂTIMENTS DÉPARTEMENTAUX ET DE 3 % DANS LES COLLÈGES.

Ensemble, nous agissons :

- Extinction de toutes les lumières nocturnes dans les bâtiments départementaux et les collèges ;
- Mise en place d'interrupteurs et/ou de détecteurs dans tous les bâtiments et pour toutes les lumières, notamment celles des espaces communs ;
- Suppression des réfrigérateurs individuels dans les bureaux administratifs ;
- Remplacement systématique des éclairages par des LED, dès qu'il y a des travaux sur un site ;
- Extinction des éclairages nocturnes des équipements sportifs et de leurs façades ;
- Prise en compte systématique des impacts environnementaux des actions événementielles et d'objectifs d'écoresponsabilité.

Chacun et chacune agit :

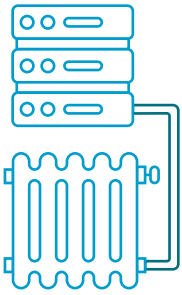
- En maximisant l'usage de la lumière naturelle, en éteignant la lumière quand je quitte une salle, un bureau et quand je suis le-la dernier-ère à partir ;
- En prenant les escaliers plutôt que l'ascenseur.



-10%

de la consommation
électrique dans
les bâtiments
départementaux





-500 K€

de dépenses
énergétiques



-5%

de la consommation
de carburant
pour les véhicules
non utilitaires



-10%

du coût
des denrées

OBJECTIF RÉDUIRE LE GASPILLAGE ÉNERGÉTIQUE : 500 000€ DE DÉPENSES CHAQUE ANNÉE POUR ABSORBER LES BESOINS DE STOCKAGE DE DONNÉES SUPPLÉMENTAIRES (HORS CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES)

Ensemble, nous agissons :

– Réflexion sur les serveurs et sur l'opportunité d'évoluer vers des data centers dotés d'un indicateur d'efficacité énergétique performant et engagés notamment pour la réutilisation de la chaleur.

Chacun et chacune agit :

– Organisation de journées de nettoyage des messageries et des serveurs ;
– En limitant le stockage et l'envoi de mails.

OBJECTIF DIMINUER DE 5 %, DÈS 2023, NOTRE CONSOMMATION DE CARBURANT POUR LES VÉHICULES NON UTILITAIRES.

Ensemble, nous agissons :

– Poursuite et accélération du verdissement de la flotte : remplacement de véhicules thermiques par des véhicules électriques, substitution des véhicules de services par des vélos électriques de services et déploiement de bornes de recharge, notamment sur les sites déconcentrés ;
– Systématisation des formations à l'écoconduite ;
– Déploiement de la télématique embarquée pour fiabiliser le suivi de l'utilisation des véhicules de service.

Chacun et chacune agit :

– En privilégiant les déplacements actifs en marchant, prenant le métro, le vélo.



2/ SOBRIÉTÉ ALIMENTAIRE

OBJECTIF DIMINUER DE 10 % LE COÛT D'ACHAT TOTAL DES DENRÉES, SANS REMISE EN CAUSE DE L'OBJECTIF DE RENFORCER L'ACCÈS DE NOS USAGERS À UNE OFFRE ALIMENTAIRE DE QUALITÉ, À UN TARIF ACCESSIBLE.

Ensemble, nous agissons :

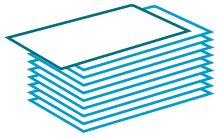
– Lutter contre le gaspillage alimentaire par l'amélioration des prévisions des besoins et l'adaptation des propositions aux souhaits des usager·ère·s ;
– Diminuer la part des protéines animales dans les menus proposés, avec davantage de menus végétariens proposés aux élèves et aux enfants.

Chacun et chacune agit :

– En mangeant des produits de saison et en arrêtant de manger de la viande et du poisson tous les jours.



3/ SOBRIÉTÉ DES CONSOMMATIONS DE FOURNITURE



-10%

des consommations de papier

OBJECTIF DIMINUER DE 10 % NOS CONSOMMATIONS DE PAPIER EN 2023.

Ensemble, nous agissons :

- Supprimer définitivement toutes les imprimantes individuelles dans l'administration ;
- Relancer un plan de sensibilisation sur la nécessaire économie de papier et encourager la dématérialisation des documents préparatoires aux réunions ;
- Organiser, par direction et service, un reporting mensuel sur la consommation de papier ainsi qu'un concours inter-directions (ou inter-services) pour la baisse de la consommation de papier ;
- Déployer, en janvier 2023, le système de libération des impressions à la demande, depuis les copieurs mutualisés ;
- Poursuivre la dématérialisation des documents administratifs destinés aux agent-e-s et promouvoir la signature électronique des formulaires administratifs à usage interne ;
- Poursuivre et étendre l'expérimentation d'achat de mobiliers reconditionnés.

Chacun et chacune agit :

- En limitant les usages uniques : utiliser sa gourde/son mug, réemployer le papier et les fournitures (pochettes cartonnées...), et n'imprimer que lorsque l'on ne peut pas travailler sur écran ;
- En utilisant les bonnes corbeilles de tri et en limitant la consommation de produits sur-emballés (bouteilles d'eau, café, gâteaux industriels).



4/ SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE : DES ACTIONS LANCÉES AUX EFFETS À MOYEN TERME



diminution des consommations énergétiques et diversification des approvisionnements

OBJECTIF RÉDUIRE LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES, DIVERSIFIER LES APPROVISIONNEMENTS.

- Des études de raccordement aux réseaux de chaleur sont engagées pour 6 collèges. Pour l'ensemble du patrimoine, une étude technico-économique de toutes les potentialités disponibles, bâtiment par bâtiment, en termes de raccordement aux réseaux de chaleur ou de géothermie, voire de récupération de la chaleur des eaux d'assainissement ou de data center implantés sur notre territoire, sera engagée en 2023 ;
- Le développement du solaire photovoltaïque sur les toitures des collèges et du centre équestre du parc Georges-Valbon, pour couvrir 25 % de ses besoins électriques avec ces panneaux ;
- L'élaboration d'une stratégie numérique responsable sera présentée aux instances du Conseil départemental fin 2023 et entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2024 ;
- L'inclusion d'objectifs normatifs d'écoresponsabilité et de sobriété dans toutes les conventions ;
- Renforcement des collaborations avec les communes et les EPT de Seine-Saint-Denis pour réduire les consommations liées à l'éclairage public sur les voiries départementales ;
- Le lancement d'investigations pour limiter la consommation électrique des panneaux publicitaires installés sur des parcelles départementales.



Une idée, une proposition d'amélioration ?

CONTACT : ecoresponsables@seinesaintdenis.fr

+ éco-responsables ensemble